



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE RURALE,
en charge de l'agriculture,
de l'élevage et du développement forestier

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
DÉPARTEMENT QAAV

Le chef de service,

Affaire suivie par :
Mme Valérie ROY
VR/ert n°978/QAAV

1.9

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 281 / SDR / QAAV/MAE

Pirae, le 13 AOUT 2009

NOTE AUX IMPORTATEURS

Objet : Prohibition d'importation de crustacés crus avec tête d'Asie

Réf. : - arrêté n°651/CM du 7 mai 1998 modifié réglementant les conditions zoosanitaires et hygiéniques de l'importation des produits d'origine animale en Polynésie française.
- message du 27/03/08 sur l'importation de crustacés et mollusques d'Asie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle que l'importation des crustacés décapodes crus avec tête est prohibée des pays d'Asie en raison de la non conformité de ces pays avec les règles fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ou de leur mauvais statut sanitaire vis à vis de la maladie des points blancs et de la maladie de la tête jaune.

Il a en particulier été rappelé à l'autorité américaine NOAA de ne pas certifier des gambas ou crevettes crues avec tête d'Asie sans respect des règles de l'OIE.

La certification d'un lot grâce à une analyse d'échantillon n'est pas reconnue par l'OIE du fait de la faible sensibilité de la méthode et de l'échantillonnage.

Le NOAA a donc informé tous ses inspecteurs qu'aucun lot ne peut plus être certifié en vue de l'exportation vers la Polynésie française depuis le 11 août 2009.

Le modèle de certificat NOAA est actuellement en cours de modification et vous sera envoyé ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation,
le chef de service,

Philippe COURAUD

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - immeuble CGMP

Tél. : (689) 54 13 40 - Fax. : (689) 82.20.36 - Email : secretariat@agriculture.min.gov.pf

* Service du développement rural - BP 100, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie française - rue Tuterai Tane, route de l'Hippodrome, Pirae

Tél. : (689) 42 81 44 - Fax. : (689) 42 08 31 - Email secrétaire direction : sdr.dir@rural.gov.pf

* Département de la qualité alimentaire et de l'action vétérinaire - Tél. : (689) 42 35 18 - Fax. : 42 35 52 - Email secrétariat : sdr.qaav@rural.gov.pf